



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 26/122

**Autorisant la tenue des funérailles de Madame JOSEPH Enna
Les Mardi 07 Juillet et Mercredi 08 Juillet 2026 au Centre Culturel.
Et Réglementant la circulation pour lors du cortège funéraire**

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route, articles R.411-8 et R.411-25

Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser la tenue de la veillée de Madame JOSEPH Enna au Centre Culturel,

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire de la commune autorise les funérailles de Madame JOSEPH Enna du **Mardi 07 Juillet 2026/ 18 h 00 au Mercredi 08 Juillet 2026/ 18 h 00 au Centre Culturel.**

ARTICLE 2 : Le stationnement sur le parking de la Place Nelson MANDELA sera strictement interdit du **Mardi 07 Juillet 2026/ 16 h 00 au Mercredi 08 Juillet 2026 /18 h 00**, et sera exclusivement réservé à l'organisateur des funérailles.

ARTICLE 3 : Le **Mercredi 08 Juillet 2026**, le cortège funèbre prendra le départ devant le Centre culturel à **14 h 00**, s'arrêtera devant l'Ecole de musique, rue Boulevard Delgrès, et se rendra à pied à l'Eglise Paroissiale Sainte Hyacinthe du Bourg

ARTICLE 4 : La circulation sera momentanément perturbée sur ce circuit, le **Mercredi 08 Juillet 2026 de 14 h 30 à 15 h 30**.

ARTICLE 5 : La responsabilité incombe aux Pompes Funèbres DOUGLAS pour assurer la sécurité des participants au cortège.

ARTICLE 6 : M. le Capitaine de la Police Nationale, le Chef de de la Police Municipale, la Directrice des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Capesterre B/Eau, le 07 Juillet 2026

**Pour le Maire, la 2^{ème} adjointe
délégée à la sécurité et à la
réglementation**



CHOISI Annick